

GUILHEM CAUSSE SJ*

Réparation : peine, soin, pardon

Qu'est-ce que la réparation que la justice restaurative met en avant ? Lévinas est l'un des rares philosophes à avoir travaillé ce thème, mais c'est dans une ontologie qui demande, pour la rejoindre, une analyse lexicale et historique préalable. Après l'avoir réalisée, nous suivrons Lévinas, avec Ricoeur et Arendt, qui nous permettront d'en synthétiser le sens et les enjeux.

What is the reparation that restorative justice puts forward? Levinas is one of the few philosophers to have worked on this theme, but his ontology requires a perceptible lexical and historical analysis if it is to be understood. Once we have done so, we will follow Levinas, with Ricoeur and Arendt, who will enable us to synthesise its meaning and the issues at stake.

Qu'est-ce que la réparation ? Et plus précisément, de quelle réparation parlons-nous lorsqu'elle est évoquée en justice, notamment dans les processus de justice restaurative ?

Étonnement, les dictionnaires philosophiques sont muets sur cette notion. Cela reflète le peu de cas que les philosophes ont fait de ce terme, y compris après que la justice réparatrice a fait son apparition. Paul Ricoeur, qui a connu et étudié ces nouvelles formes de justice, n'en traite qu'au passage, en lien essentiellement à la notion de responsabilité¹. Emmanuel Lévinas en revanche, a travaillé le concept et c'est vers lui que nous nous tournerons pour clore notre investigation, mais il l'a fait dans le contexte d'une ontologie qui demande, pour la rejoindre, l'élaboration d'un chemin descriptif et réflexif.

La première étape consistera en la restitution synchronique du terme à partir d'un dictionnaire de référence, le *Trésor de la langue française*. Nous

¹ P. RICOEUR, « Le concept de responsabilité, Essai d'analyse sémantique », in Id., *Le Juste*, Éditions Esprit, Paris 1995, 41-70.

* *Docente di Filosofia presso la Facoltà dei gesuiti di Parigi, Centre Sèvres, Parigi, guilhem.causse@centresevres.com*